

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31 y compris le règlement
modificatif (CE) 2020/878

Date d'impression : 15.12.2025

Révision: 15.12.2025

Numéro de version 1.5 (remplace la version 1.4)

* **RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise**

· **1.1 Identificateur de produit**

· **Nom du produit:** ALAKAZAM 500 WG

· **UFI:** WYY2-G06E-K004-FPDV

· **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **Emploi de la substance / de la préparation** Insecticide

· **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

· **Producteur/fournisseur:**

JT Agro Europe sp. z o.o.

Gate A, Aleja Grunwaldzka

472 80-309 Gdańsk, Poland

info@jtcrop.com

· **Service chargé des renseignements:** service de sécurité des produits

· **1.4 Numéro d'appel d'urgence**

ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

Centres Antipoison et de Toxicovigilance

ANGERS: 02 41 48 21 21

BORDEAUX: 05 56 96 40 80

LILLE: 0800 59 59 59

LYON: 04 72 11 69 11

MARSEILLE: 04 91 75 25 25

NANCY: 03 83 22 50 50

PARIS: 01 40 05 48 48

STRASBOURG: 03 88 37 37 37

TOULOUSE: 05 61 77 74 47

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

· **2.1 Classification de la substance ou du mélange**

· **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**



GHS07

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

· **2.2 Éléments d'étiquetage**

· **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

· **Pictogrammes de danger**



GHS07

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31 y compris le règlement
modificatif (CE) 2020/878

Date d'impression : 15.12.2025

Révision: 15.12.2025

Numéro de version 1.5 (remplace la version 1.4)

Nom du produit: ALAKAZAM 500 WG

(suite de la page 1)

· *Mention d'avertissement* Attention· *Mentions de danger*

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

· *Conseils de prudence*

P280

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337+P313

Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

· **Indications complémentaires:**

SP 1: Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.

SPa1: Pour éviter le développement de résistance, alterner l'emploi de ce produit avec d'autres ayant un mode d'action différent. Le code HRAC pour le mode d'action de la substance active de ce produit est 1.

SPe3: : Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée par rapport aux eaux de surface (voir mesures de réduction du risque).

SPo : Ne pas pénétrer dans des cultures/surfaces traitées avant que le dépôt de pulvérisation ne soit complètement sec.

Dangereux pour les abeilles./Pour protéger les abeilles et autres insectes pollinisateurs, ne pas appliquer durant la

floraison./Ne pas utiliser en zone de butinage./Retirer ou couvrir les ruches pendant l'application et pendant [indiquer

la durée] après le traitement./Ne pas appliquer lorsque des adventices en fleur sont présentes./Enlever les adventices

avant leur floraison./Ne pas appliquer avant [].

EUH 208: Contient Maléate de dissodium. Peut produire une réaction allergique.

EUH 401: Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

· **2.3 Autres dangers**· **Résultats des évaluations PBT et vPvB**

· PBT: Non applicable.

· vPvB: Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants· **3.2 Mélanges**· **Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.· **Composants dangereux:**

CAS: 158062-67-0	Flonicamide (ISO) ⚠ Acute Tox. 4, H302	25-50%
CAS: 577-11-7 EINECS: 209-406-4 Reg.nr.: 01-2119491296-29	Docusate sodique ⚠ Eye Dam. 1, H318; ⚠ Skin Irrit. 2, H315	≥3-<10%
CAS: 69011-36-5	Isotridécanol ramifié, éthoxylé ⚠ Eye Dam. 1, H318; ⚠ Acute Tox. 4, H302	≥3-≤10%
CAS: 81065-51-2 Reg.nr.: 01-2120771866-38-0000	Acide naphthalènesulfonique, méthyle, polymère avec formaldéhyde, sel de sodium ⚠ Eye Dam. 1, H318	≥3-≤10%
CAS: 371-47-1	Maléate de dissodium ⚠ Skin Sens. 1, H317	≥0,1-<1%

· **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31 y compris le règlement
modificatif (CE) 2020/878

Date d'impression : 15.12.2025

Révision: 15.12.2025

Numéro de version 1.5 (remplace la version 1.4)

Nom du produit: ALAKAZAM 500 WG

(suite de la page 2)

RUBRIQUE 4: Premiers secours**· 4.1 Description des mesures de premiers secours**

- **Après contact avec la peau:** En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.
- **Après contact avec les yeux:**
Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- **Après ingestion:** Si les troubles persistent, consulter un médecin.

· 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**· 5.1 Moyens d'extinction**

- **Moyens d'extinction:** Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

· 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 5.3 Conseils aux pompiers

- **Équipement spécial de sécurité:** Aucune mesure particulière n'est requise.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**· 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Pas nécessaire.

· 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage: Recueillir par moyen mécanique.**· 6.4 Référence à d'autres rubriques**

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

La dose autorisée est la plus petite dose qui garantit la meilleure efficacité dans la plupart des situations. Elle peut être réduite, sous la responsabilité de l'utilisateur. La diminution de la dose appliquée n'autorise pas l'augmentation du nombre maximal d'applications, ni la réduction du (des) délai(s) d'attente.

- **Préventions des incendies et des explosions:** Aucune mesure particulière n'est requise.

· 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**· Stockage:**

- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Aucune exigence particulière.
- **Indications concernant le stockage commun:** Pas nécessaire.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:** Tenir les emballages hermétiquement fermés.
- **Classe de stockage (TRGS):** 11

(suite page 4)

— FR —

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31 y compris le règlement
modificatif (CE) 2020/878

Date d'impression : 15.12.2025

Révision: 15.12.2025

Numéro de version 1.5 (remplace la version 1.4)

Nom du produit: ALAKAZAM 500 WG

(suite de la page 3)

- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· **8.1 Paramètres de contrôle**

· **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

· **DNEL**

69011-36-5 Isotridécanol ramifié, éthoxylé

Dermique	DNEL Long terme - effets cutanés, systémiques	2.080 mg/kg_bw/d (l'ouvrier)
Inhalatoire	DNEL Long terme - inhalation, effets systémiques	294 mg/m³/d (l'ouvrier)

· **PNEC**

69011-36-5 Isotridécanol ramifié, éthoxylé

PNEC court terme, eau douce	0,074 mg/l (Organismes aquatiques)
PNEC court terme, eau de mer	0,0074 mg/l (Organismes aquatiques)
PNEC court terme, station d'épuration	1,4 mg/l (Organismes aquatiques)
PNEC court terme sédiments d'eau douce	0,604 mg/kg (Organismes aquatiques)
PNEC sol à court terme	0,1 mg/kg (terrestres organismes)
PNEC court terme sédiments d'eau de mer	0,0604 mg/kg (Organismes aquatiques)
PNEC à court terme, rejets intermittents	0,015 mg/l (Organismes aquatiques)

· **Remarques supplémentaires:**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· **8.2 Contrôles de l'exposition**

· **Contrôles techniques appropriés** Sans autre indication, voir point 7.

· **Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**

· **Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Toujours porter un vêtement de protection de base couvrant bras et jambes (si aucun vêtement de protection spécifique n'est requis), des gants résistant aux produits chimiques et des chaussures ou des bottes imperméables lors de la manipulation et de l'application des produits phytopharmaceutiques.

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

· **Protection respiratoire:** N'est pas nécessaire.

· **Protection des mains:**



Gants de protection

· **Matériau des gants** Caoutchouc nitrile

· **Temps de pénétration du matériau des gants**

EN ISO 374-1/ Typ.A >30min.

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· **Protection des yeux/du visage**



Lunettes de protection hermétiques

(suite page 5)

— FR —

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31 y compris le règlement
modificatif (CE) 2020/878

Date d'impression : 15.12.2025

Révision: 15.12.2025

Numéro de version 1.5 (remplace la version 1.4)

Nom du produit: ALAKAZAM 500 WG

(suite de la page 4)

· *Protection du corps*: Catégorie III type 4 certifiée selon EN 14605+A1**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques****· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****· Indications générales**

· <i>État physique</i>	Solide
· <i>Couleur</i> :	Brun
· <i>Odeur</i> :	Ammoniaquée
· <i>Seuil olfactif</i> :	Non déterminé.
· <i>Point de fusion/point de congélation</i> :	Non déterminé.
· <i>Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition</i>	Non déterminé.
· <i>Inflammabilité</i>	Non déterminé.
· <i>Limites inférieure et supérieure d'explosion</i>	
· <i>Inférieure</i> :	Non déterminé.
· <i>Supérieure</i> :	Non déterminé.
· <i>Point d'éclair</i>	Non applicable.
· <i>Température de décomposition</i> :	Non déterminé.
· <i>pH à 20 °C</i>	8,3
· <i>Viscosité</i> :	
· <i>Viscosité cinématique</i>	Non applicable.
· <i>Dynamique</i> :	Non applicable.
· <i>Solubilité</i>	
· <i>l'eau</i> :	Soluble
· <i>Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)</i>	Non déterminé.
· <i>Pression de vapeur</i> :	Non applicable.
· <i>Densité et/ou densité relative</i>	
· <i>Densité à 20 °C</i> :	0,543 g/cm ³
· <i>Densité relative</i>	Non déterminé.
· <i>Densité (15°C)</i>	Non déterminée.
· <i>Densité de vapeur</i> :	Non applicable.
· <i>Caractéristiques des particules</i>	Voir point 3.

· 9.2 Autres informations

· <i>Aspect</i>:	
· <i>Forme</i> :	Granulés
· <i>Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité</i>	
· <i>Température d'inflammation</i> :	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· <i>Propriétés explosives</i> :	Le produit n'est pas explosif.
· <i>Teneur en solvants</i> :	
· <i>Teneur en substances solides</i> :	100,0 %
· <i>Changement d'état</i>	
· <i>Taux d'évaporation</i> :	Non applicable.

· Informations concernant les classes de danger physique

· <i>Substances et mélanges explosibles</i>	néant
· <i>Gaz inflammables</i>	néant
· <i>Aérosols</i>	néant
· <i>Gaz comburants</i>	néant
· <i>Gaz sous pression</i>	néant
· <i>Liquides inflammables</i>	néant
· <i>Matières solides inflammables</i>	néant
· <i>Substances et mélanges autoréactifs</i>	néant

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31 y compris le règlement
modificatif (CE) 2020/878

Date d'impression : 15.12.2025

Révision: 15.12.2025

Numéro de version 1.5 (remplace la version 1.4)

Nom du produit: ALAKAZAM 500 WG

(suite de la page 5)

· Liquides pyrophoriques	néant
· Matières solides pyrophoriques	néant
· Matières et mélanges auto-échauffants	néant
· Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
· Liquides comburants	néant
· Matières solides comburantes	néant
· Peroxydes organiques	néant
· Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant
· Explosibles désensibilisés	néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**
- **Toxicité aiguë**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

69011-36-5 Isotridécanol ramifié, éthoxylé

Estimation de la toxicité aiguë | 500 mg/kg (rat)

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

Oral	LD50	>2.000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (rat)
Inhalatoire	CL50 4h	5,36 mg/l (rat)

158062-67-0 Flonicamide (ISO)

Oral	LD50	1.768 mg/kg /female (rat)
Dermique	LD50	>5.000 mg/kg (rat)
Inhalatoire	CL50 4h	>4,9 mg/l (rat)

577-11-7 Docusate sodique

Oral	LD50	>3.000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>10.000 mg/kg (lapin)

69011-36-5 Isotridécanol ramifié, éthoxylé

Oral	LD50	200-2.000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (lapin)

- **Effet primaire d'irritation:**
- **Corrosion cutanée/irritation cutanée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Provoque une sévère irritation des yeux.

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31 y compris le règlement
modificatif (CE) 2020/878

Date d'impression : 15.12.2025

Révision: 15.12.2025

Numéro de version 1.5 (remplace la version 1.4)

Nom du produit: ALAKAZAM 500 WG

(suite de la page 6)

- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Mutagénicité sur les cellules germinales**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· 11.2 Informations sur les autres dangers

· **Propriétés perturbant le système endocrinien**

Aucun des composants n'est compris.

- **Autres informations** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· 12.1 Toxicité

· **Toxicité aquatique:**

69011-36-5 Isotridécanol ramifié, éthoxylé

LC50 (96h) mg/ltr.	1-10 mg/ltr (poisson) (OECD 203)
EC50 (48h)	1-10 mg/l (Daphnia magna) (OECD 202)
	1-10 mg/l (daphnia)
EC50 (72h)	1-10 mg/l (Scenedesmus quadricauda) (OECD 201)
	>1 mg/l (algues)

- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**
 - **PBT:** Non applicable.
 - **vPvB:** Non applicable.
- **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**
Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.
- **12.7 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Autres indications écologiques:**
 - **Indications générales:**
Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant
Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

· 13.1 Méthodes de traitement des déchets

· **Recommandation:**

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31 y compris le règlement
modificatif (CE) 2020/878

Date d'impression : 15.12.2025

Révision: 15.12.2025

Numéro de version 1.5 (remplace la version 1.4)

Nom du produit: ALAKAZAM 500 WG

(suite de la page 7)

· Catalogue européen des déchets	
07 04 99	déchets non spécifiés ailleurs
15 01 02	emballages en matières plastiques
HP4	Irritant - irritation cutanée et lésions oculaires
HP6	Toxicité aiguë

· **Emballages non nettoyés:**· *Recommandation:* Evacuation conformément aux prescriptions légales.· *Produit de nettoyage recommandé:* Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

· 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification	
· <i>ADR, IMDG, IATA</i>	néant
· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	
· <i>ADR, IMDG, IATA</i>	néant
· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport	
· <i>ADR, ADN, IMDG, IATA</i>	
· <i>Classe</i>	néant
· 14.4 Groupe d'emballage	
· <i>ADR, IMDG, IATA</i>	néant
· 14.5 Dangers pour l'environnement	
	Non applicable.
· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
	Non applicable.
· 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	
	Non applicable.
· "Règlement type" de l'ONU:	
	néant

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

· 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement	
Aucun des composants n'est compris.	
· Directive 2012/18/UE	
· <i>Substances dangereuses désignées - ANNEXE I</i> Aucun des composants n'est compris.	
· RÈGLEMENT (UE) 2019/1148	
· <i>Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)</i>	
Aucun des composants n'est compris.	
· <i>Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT</i>	
Aucun des composants n'est compris.	
· <i>Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues</i>	
Aucun des composants n'est compris.	
· <i>Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers</i>	
Aucun des composants n'est compris.	

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31 y compris le règlement
modificatif (CE) 2020/878

Date d'impression : 15.12.2025

Révision: 15.12.2025

Numéro de version 1.5 (remplace la version 1.4)

Nom du produit: ALAKAZAM 500 WG

(suite de la page 8)

15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations**Clause de non-responsabilité**

Cette fiche de données de sécurité ne contient que des informations pertinentes pour la sécurité. Les informations sont basées sur l'état de nos connaissances au moment de la révision, cependant, elles ne constituent pas une garantie des propriétés du produit, des informations sur le produit ou des spécifications du produit et n'établissent pas de relation juridique contractuelle. Ce document n'est valable que sous sa forme inchangée. En cas de modifications apportées par des tiers, l'exposant n'assume aucune responsabilité quant à la forme et au contenu ou aux dommages ou réclamations découlant de ces modifications. L'information n'est pas transférable à d'autres produits. Dans la mesure où le produit mentionné dans la présente fiche de données de sécurité est mélangé, malaxé ou transformé avec d'autres matériaux ou est soumis à une transformation, les informations contenues dans la présente fiche de données de sécurité ne peuvent être transférées au nouveau matériau ainsi produit, sauf indication contraire expresse. La fiche de données ne libère pas l'utilisateur de l'obligation de s'assurer qu'il agit conformément à toutes les réglementations en rapport avec son activité.

Phrases importantes

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

Contact:

Crophthetics Ltd.

info@jtagro-crophthetics.com

Tel +44 1623 272102

Numéro de la version précédente: 1.4**Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1

*** Données modifiées par rapport à la version précédente**